



Programme continu de remplacement des camions selon leur âge

Éléments factuels pour les médias

Camions porte-conteneurs au Port de Vancouver

- L'Administration portuaire gère un système de délivrance de permis aux camions, qui établit des normes environnementales et d'autres critères pour les camions porte-conteneurs qui desservent les terminaux du Port de Vancouver.
- À l'heure actuelle, la flotte commerciale d'environ 1 800 camions locaux et à grande distance réalise en moyenne entre 30 000 et 35 000 trajets par semaine au sein de Metro Vancouver.
- Les camions porte-conteneurs sont essentiels pour faire circuler les marchandises canadiennes; cependant, comme c'est le cas pour l'équipement à haut rendement alimenté au diesel, les émissions produites par les camions anciens sont cancérigènes et peuvent avoir une incidence néfaste sur la qualité de l'air, ainsi que poser un risque pour la santé humaine.

Programme continu de remplacement des camions selon leur âge

- À partir du 15 septembre 2022, le Programme continu de remplacement des camions élimera les camions porte-conteneurs datant de 2006 desservant le port. Les camions devront être remplacés par des camions plus récents à faible émission qui répondent aux exigences environnementales du programme.
- Le programme vise à améliorer la qualité de l'air et à favoriser des collectivités plus propres et plus saines au sein de Metro Vancouver, tout en participant à la création d'une flotte de camions plus efficaces, plus fiables et plus sécuritaires pour desservir le port.

Historique du programme

- En 2012, l'Administration portuaire a mobilisé le secteur du camionnage commercial afin de lancer le processus de mise au point d'un programme continu officiel de remplacement des camions selon leur âge visant à remplacer les anciens camions porte-conteneurs par des camions plus récents à faible émission.
- Depuis lors, l'Administration portuaire a réalisé des activités de mobilisation exhaustives auprès de l'industrie et des intervenants pertinents.
- En 2015, nous avons informé l'industrie que le programme entrerait en vigueur le 1er février 2022, et nous avons envoyé des avis réguliers pour laisser le temps à l'industrie de se procurer des camions conformes.
- En janvier 2022, nous avons annoncé le report du programme en réponse à une demande du ministre des Transports Omar Alghabra enjoignant à l'Administration portuaire à envisager un court report de la date d'entrée en vigueur afin de permettre de recueillir des commentaires supplémentaires au sujet de la mise en œuvre du programme.
- À la suite d'un processus de mobilisation en deux parties mené entre février et avril, l'Administration portuaire a mis à jour le plan de mise en œuvre en apportant les changements clés suivants :
 - Modification de l'âge de remplacement des camions à 12 ans, en ajoutant deux années de vie utile pour les camions, tout en obtenant les avantages offerts par le programme. Cela signifie que les camions porte-conteneurs de la flotte peuvent être âgés de 12 ans tout au plus.
 - La date d'entrée en vigueur du programme a été reportée pour offrir davantage de temps aux exploitants pour qu'ils se procurent des camions conformes.

- Les exploitants indépendants qui comptent des camions atteignant l'âge limite en 2022 disposent désormais de 60 jours supplémentaires pour se procurer des camions conformes.
- Les participants au système de délivrance de permis aux camions qui détiennent un permis en règle et comptent des camions qui ne répondent pas aux exigences du programme peuvent demander une exemption pour les camions qui répondent aux exigences comparables à celles d'un camion âgé de 12 ans ou les excèdent. Cela pourrait offrir une ou deux années supplémentaires de durée de vie utile selon le rendement environnemental du camion.
- Le délai de grâce a été établi afin de tenir compte de la livraison en retard des tout nouveaux camions commandés.

Statistiques clés

- Environ 4 camions sur 5, soit 80 % des 1 800 véhicules qui desservent le port, respectent déjà les exigences du programme.
- Depuis 2019, plus de 1 200 camions participant au système de délivrance de permis aux camions ont été remplacés par des camions conformes, y compris les 150 camions ajoutés à la flotte depuis le report du programme en janvier 2022.
- Les avantages environnementaux du Programme continu de remplacement des camions selon leur âge sont significatifs. En date du 1er juillet 2023, lorsque les camions datant de 2009 et les camions plus anciens auront été éliminés de la flotte des camions participant au système de délivrance de permis aux camions, les réductions annuelles suivantes pourront être obtenues grâce au programme :
 - Réduction de 15 000 tonnes de gaz à effet de serre (éq. CO₂), soit l'équivalent de retirer de la circulation 3 000 véhicules de tourisme chaque année.
 - Réduction de 575 tonnes d'oxydes d'azote (NOx), soit l'équivalent de retirer de la circulation 80 000 véhicules de tourisme.
 - Réduction de 37 tonnes de matière particulaire 2,5 (MP 2,5), soit l'équivalent de retirer de la circulation 200 000 véhicules de tourisme.